

Fiche de poste

Intitulé du poste	Technicien (e) en santé environnementale, Cellule "Habitat et risques du bâti" - Service Santé Environnement Champ d'intervention : insalubrité liée à l'occupant et insalubrité liée au bâti (hors opération spécifique dans le centre ancien), conformité d'ERP, risques (dans l'habitat et les ERP) monoxyde de carbone (CO), plomb, amiante, légionelles,
Date de mise à jour de la fiche de poste	06/11/2023
N° de référence du poste	21204

Pôle	Solidarité Citoyenneté Culture		
Direction	Direction Solidarité Santé (DSS)	Missions	<p>La Direction Solidarité Santé rassemble le CCAS de la Ville de Rennes composé de deux directions et une Mission (Direction Personnes Âgées : 6 EHPAD, une résidence autonomie, services de soins infirmiers à domicile et d'aide à domicile ; Direction Insertion et Aides à la Population : accès aux droits, insertion sociale et professionnelle, dont accompagnement des bénéficiaires du RSA, lutte contre l'exclusion, restaurant social, Mission Mise à l'abri) et 3 autres directions du champ Solidarités rattachées à la Ville de Rennes : la Direction Petite Enfance (18 crèches municipales, crèches associatives et parentales et l'Etoile), la Direction Santé Publique et Handicap, la Direction de l'Habitat Social.</p> <p>La DSS pilote et met en œuvre les politiques publiques et actions de la Ville de Rennes en matière de solidarités, d'insertion, de personnes âgées, de santé, de handicap, de logement social et de petite enfance. Elle gère à ce titre différents dispositifs, services et établissements et en assure le suivi administratif et financier.</p> <p>1250 agents</p>
Direction	Direction Santé Publique Handicap	Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les politiques publiques et les orientations stratégiques de la Ville dans les domaines de la santé publique et du handicap formalisées dans le cadre du plan de mandat - Développer dans une logique de transversalité la prise en compte des enjeux liés à la santé publique et au handicap dans l'ensemble des politiques et actions municipales - Animer le Contrat Local de Santé et mobiliser le réseau local des acteurs du champ de la santé, du secteur médico-social et du handicap via notamment le Comité Consultatif "Santé environnement dans la ville", le conseil rennais de santé mentale et la commission communale accessibilité. - S'inscrire dans les travaux des réseaux français et européen des Villes-Santé OMS. <p>La Direction Santé Publique-Handicap se compose des différents services et missions :</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Service Santé Environnement - Service Santé Enfance - Mission Promotion Santé Territoires - Mission Handicap Citoyenneté
		Effectif	46
Service	Santé Environnement	Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le contrôle technique et administratif des règles d'hygiène (salubrité de l'habitat et autres lieux de vie, contrôle de la qualité de l'eau, qualité de l'air intérieur et extérieur, ondes électromagnétiques, hygiène alimentaire, sols pollués, nuisances sonores, lutte contre les organismes nuisibles, impact sanitaire des animaux dans la ville...). • Apporter une assistance technique et administrative à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions municipales portant sur la santé environnementale.
		Effectif	14
Agent : nom, prénom et matricule pour les recrutements seulement	Gwenaëlle GIRARD		

Cadre statutaire	Filière <i>2 filières possibles, si missions le permettent</i>	Catégorie	Cadre d'emploi	Niveau de classification du poste <i>(si besoin)</i>
	Technique	Technicien	Technicien territorial	P2

Situation hiérarchique	Fonction de son responsable hiérarchique direct (n+1)
	Responsable de la cellule Habitat et risques bâtis
	Nombre d'agents sous sa responsabilité
	0 ETP
	Nombre d'agents encadrés directement par lui (n-1)
	0 ETP

Relations fonctionnelles internes et externes de l'agent	Au sein de sa Direction
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le responsable de service 2. Le responsable de la cellule Habitat et risques du bâti 3. Les autres agents de la cellule Habitat et risques du bâti 4. Les autres agents du Service Santé Environnement 5. Le responsable et les autres agents de la Direction Santé publique Handicap
	Au sein de la Ville, du CCAS et de Rennes Métropole
	Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat (Services Droits des sols, Aménagement, Études urbaines, foncier), Direction Habitat Social, Directions de Quartier...
	Avec les élus
	Adjoint délégué à la santé, élus de quartier (en particulier quartier centre), élu au commerce, élu au logement,
	En externe

	ARS, Préfecture, DDTM, DDPP, SPLA territoires publics, SDIS, STAP, architectes, maîtres d'œuvre, cadastre, hypothèques... Syndics d'immeubles, bailleurs sociaux, associations de consommateurs, locataires, propriétaires, syndicats professionnels Professionnels de la construction et de l'immobilier, contrôleurs techniques
--	---

Attributions du poste (finalité générale du poste)	Technicien – Spécialisé Habitat et risque du bâti Référent : insalubrité (liée au bâti, hors opération spécifique dans le centre ancien; insalubrité due à l'occupant : incurie, Diogène, etc.), conformité d'ERP, hygiène alimentaire, risques (dans l'habitat et les ERP) monoxyde de carbone (CO), plomb, amiante, légionelles,
--	---

Missions de l'agent		% de temps consacré à chacune
Mission 1	Contribuer à la qualité de l'habitat et à la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire de la ville. Veiller au respect de la réglementation applicable dans ce domaine	70%
Activités	Tâches	
Analyser un dossier ou une situation – contacter les parties prenantes – visiter les lieux – réorienter si nécessaire	Rechercher des informations auprès du demandeur ou d'autres intervenants. Solliciter la remise de documents (contrats d'entretien, éléments techniques et diagnostics relatifs aux établissements ou aux immeubles...). Dans certaines situations, programmer une visite et prendre rendez-vous	
	Observer sur le terrain, échanger avec les demandeurs, examiner un dossier, réaliser ou faire réaliser des mesures, des prélèvements ou des analyses pertinents pour apprécier la situation	
	Évaluer le risque sanitaire et environnemental par référence au cadre technico-juridique applicable	
Prescrire des solutions conformes aux références sanitaires	Exprimer oralement ou par écrit des conseils, des informations, des injonctions	
	Rédiger des rapports, lettres, arrêtés, procès-verbaux...adaptés à la situation	
Assurer le suivi des situations	Alimenter les outils d'enregistrement en vue de bilans et du suivi de l'état du mal-logement (tableau des visites) Inscrire les logements indignes dans l'application Orthi (outil de repérage et le traitement de l'habitat indigne) Suivre l'évolution des immeubles visités ne faisant pas l'objet de procédures d'insalubrité mais éventuellement de démarches amiables ou de mesures de police municipale	
Instruire et suivre les procédures de traitement de l'insalubrité	Visiter les lieux et étudier tout document en lien avec l'état de l'immeuble (diagnostics existants)	
	Évaluer l'insalubrité de l'immeuble et celle des logements	
	Évaluer la possibilité ou non de remédier à l'insalubrité. Solliciter si besoin une évaluation sommaire des coûts.	
	Recueillir et transmettre au service compétent des données sociales auprès des occupants pour anticiper les besoins en relogements	

	Saisir les services municipaux compétents en cas de repérage d'un problème potentiel de péril ou autre élément d'insécurité	
	Rédiger rapport d'enquête, courrier contradictoire, arrêté préfectoral de traitement de l'insalubrité. Se conformer au protocole passé avec l'ARS pour l'établissement et la transmission des pièces écrites	
	Veiller à la notification des actes	
	Apporter ses éléments de réponse aux éventuels dossiers de contentieux	
	Vérifier la réalisation des mesures prescrites ou la résorption de l'insalubrité à l'échéance des délais	
	Mener les procédures administratives et pénales en conséquence	
	Après constat de résorption de l'insalubrité, rédiger un rapport et proposer au Préfet la mainlevée des arrêtés ou prendre les mesures nécessaires en cas d'inexécution d'un arrêté préfectoral	
	Assurer les contrôles périodiques de non-occupation par des tiers des biens déclarés impropres à l'habitation ou interdit à l'habitation,	
Agir de façon préventive – Informer dans le cadre de transactions immobilières les notaires, vendeurs et/ou acheteurs	Visiter les biens hors centre ancien objets de déclaration d'intention d'aliéner de moins de 15 m ² – établir un rapport de visite et informer le notaire des conclusions de la visite (ainsi qu'acheteur et vendeur) Répondre aux sollicitations des propriétaires, agences immobilières ou notaires en amont des DIA	
Instruire les situations et dossiers relatifs aux potentiels impacts sanitaires liés au bâti (amiante, plomb, légionelles) dans l'habitat	Conduire les investigations et observations de terrain. Évaluer la situation au regard du risque sanitaire et de la réglementation en vigueur Prescrire les mesures correctives et s'assurer de leur mise en œuvre Mener les enquêtes environnementales en cas de légionellose, d'intoxication oxycarbonée ou de risque d'exposition au plomb	
Mission 2	Agir de façon préventive ou corrective sur les situations relevant des situations d'insalubrité liées au mode d'occupation	10 %
Activités	Tâches	
Instruire les situations signalées d'incurie ou risque sanitaire lié à l'occupation d'un logement sur les adresses relevant des CDAS de Maurepas et de Villejean	Recueillir les éléments – visiter les lieux et appliquer la procédure interne de traitement des situations d'incurie Informers les acteurs médico-sociaux du secteur Mener des procédures de travaux d'office si nécessaire	
Mission 3	Étudier les projets d'aménagements, de réhabilitation ou de construction	10 %
Activités	Tâches	
Étudier les projets d'aménagements, de réhabilitation ou de construction	Étudier les dossiers transmis par le service Droit des Sols afin de repérer les possibles non conformités ou situations susceptibles de nuire à la santé des utilisateurs ou habitants Répondre aux demandes d'avis des services internes	
Mission 4	Établissements accueillant du public	10%
Activités	Tâches	
Étudier les projets d'établissements d'accueils collectifs et vérifier la conformité des locaux aux règles sanitaires	Étudier les dossiers transmis par le service Droit des Sols afin de repérer les possibles non conformités ou situations susceptibles de nuire à la santé des utilisateurs ou habitants Répondre aux demandes d'avis des services internes	
Instruire les situations et dossiers relatifs aux potentiels impacts sanitaires liés au bâti (amiante, plomb, légionelles) dans les établissements recevant du public	Suivre les dépassements en légionelles sur les équipements municipaux en lien avec les services gestionnaires Relayer auprès de l'ARS les situations de contamination sur les équipements municipaux et coordonner les échanges Ville/ARS Mener les enquêtes environnementales en cas de légionellose, d'intoxication oxycarbonée ou de saturnisme	
Mission de remplacement ou de suppléance	Techniciens du service et particulièrement le technicien Centre ancien de la cellule Habitat et risques du bâti	

Contraintes du poste <i>Ex : exposition au bruit, déplacements fréquents, manutentions lourdes...</i>	Peut être amené à effectuer ponctuellement des tâches en dehors de la présente fiche en fonction des contraintes du service. Peut être amené à travailler ponctuellement en milieu insalubre Peut être amené à participer à des réunions avec des usagers ou des professionnels en dehors des heures habituels de travail
---	---

Compétences liées au poste	
Connaissances et savoir-faire souhaités	Connaissances scientifiques et techniques dans le domaine de la santé environnementale et dans le domaine du bâti particulièrement les risques moisissures, légionnelles, amiante, monoxyde de carbone, plomb, etc. (caractéristiques et phénomènes physiques, comportement des substances dans l'environnement, mécanismes de transfert et impacts sanitaires, fonctionnement des équipements (réseau d'eau chaude sanitaire notamment))
	Maîtrise des techniques d'observation, d'investigation, d'évaluation et de mesure dans le domaine de la santé environnementale
	Connaissance en pathologie et techniques de réhabilitation de bâtiment
	Maîtrise de la bureautique : Word et Excel
	Rigueur, méthode et sens de l'organisation
	Qualité rédactionnelle alliant précision et synthèse
	Capacités d'écoute des personnes rencontrées et de négociation pour une solution efficace
Autres pré-requis pour exercer les missions <i>ex : diplôme, expériences...</i>	Sens du travail en équipe, au sein du service et avec les partenaires
	BAC + 2 ou statut équivalent dans le domaine de la santé environnementale
	Expérience confirmée en santé environnementale
	Expérience en collectivité souhaitée, en particulier en SCHS

Environnement du poste	
Horaires	À fixer avec le service et dans le respect des heures d'ouverture au public (9h-12h/13h30-17h) et des plages fixes (9h30-12h/13h30-16h30)
Temps de travail	37h30 avec RTT
Lieu de travail	Direction Santé Publique Handicap, 14 rue Saint-Yves, RDC ; télétravail possible, dans le cadre du protocole de télétravail mis en place au sein de la DSPH
Éléments de rémunération liés au poste (NBI...)	Rémunération des ingénieurs territoriaux, primes du cadre d'emploi Sujétion particulière liée à l'assermentation
Conditions particulières d'exercice des missions <i>ex. poste itinérant, astreintes...</i>	Permis B recommandé, assermentation et habilitation électrique obligatoire dans les 6 mois maximum suivant la prise de poste
Moyens matériels spécifiques	Petit matériel de terrain
Dotation vestimentaire	2 jeans noirs, 2 parkas gris et noir (floquée et non floquée), 1 sweat bleu marine, 1 paires de brodequins de sécurité

Fonction correspondant <i>Les fiches de tâches sont disponibles sur l'Intra</i> Cocher les missions assurées	Approvisionnements – commande	
	Documentation	
	Restauration / PDA	
	Moyens de l'administration	
	Informatique	
	Coriolis	
	Propreté	

	Congés	
	Formation	

Missions de sécurité au travail <i>Cocher les missions assurées</i>	Réaliser l'accueil sécurité des nouveaux embauchés*	
	Etablir les plans de prévention*	
	Etablir les protocoles d'interventions*	
	Suivre le(s) registre(s) Hygiène et Sécurité (vert)	
	Suivre le(s) registre(s) Incendie (rouge) *	
	Agent Chargé de la Mise en Œuvre des Règles d'Hygiène et de Sécurité (ACMO)	
	Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI)	
	Coordonnateur de site / responsable d'établissement	
Chargé d'évacuation		

Principaux interlocuteurs de l'agent	Correspondant formation	C. Panaget
	Correspondant congés	C. Panaget
	Correspondant restauration / PDA	E. Daniel-Poirier
	Correspondant de service (service paie situations administratives)	S. Agaesse
	Correspondant informatique	E. Daniel-Poirier
	Assistant de prévention	C. Barucci
	Chargé(e) de ressources humaines	R. Gérard

Validation du chef de service	Nom : Audrey MARTIN Date : 06/11/2023
Validation du chargé RH	Nom : Régine Gérard Date :